

# PERSONNE MANQUANTE – CODE JAUNE

Mise à jour : mars 2017



## 1. MESURES PRÉALABLES

- **Disposer d'un système d'alarme fonctionnel et efficace.**
- **Identifier un point de rassemblement :** Un endroit précis (souvent le stationnement principal du site) où tous les occupants du camp devront se rendre au déclenchement de l'alarme générale, et le faire connaître au personnel lors de formations et de simulations.
- **Désigner un employé à titre de coordonnateur des opérations d'urgence (COU) :** dont le rôle consistera à diriger la mise à exécution du [Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants](#), et plus généralement à seconder le 1<sup>er</sup> dirigeant du camp en coordonnant la mise à exécution de divers autres protocoles.
- **En début de saison, constituer une équipe de recherche :** Composée de membres du personnel non affectés à l'encadrement direct des participants, dont le mandat consistera à inspecter les lieux lors du déclenchement du présent protocole.
- **Disposer d'une trousse de contrôle :** incluant les fiches d'inspection des bâtiments et des emplacements extérieurs du camp. Ces fiches seront distribuées aux employés qui procèdent au ratissage du camp pendant que les occupants se rassemblent. Inclure également des listes des groupes et du personnel et un moyen de communication avec l'équipe de recherche.
- **Constituer une cellule d'urgence :** composée des principaux employés du camp susceptibles de jouer un rôle actif dans la gestion d'une situation d'urgence. Selon la nature et la taille du camp, la cellule d'urgence pourrait être composée des employés suivants, parmi lesquels certains pourraient ne pas être mis à contribution dans la mise à exécution de certains protocoles :
  - 1<sup>er</sup> dirigeant du camp : Superviser l'ensemble des opérations.
  - Adjoint / chef de camp : Agir comme coordonnateur des opérations d'urgence.
  - Responsable des soins de santé : Prendre en charge les blessés et les personnes affectées, s'il y a lieu, et coordonner les déplacements vers les hôpitaux, si nécessaire.
  - Responsable administratif : Veiller à établir un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incendie, contrôler les entrées et les sorties à l'entrée du camp et superviser les communications avec les intervenants d'urgence (pompiers, policiers, ambulanciers, etc.).
  - Responsable de l'entretien : Protéger, dans la mesure du possible, les infrastructures et autres bâtiments et faciliter le travail des intervenants d'urgence (couper l'alimentation en électricité d'un secteur ou l'alimentation en gaz d'un bâtiment, etc.)
  - Responsable du secteur aquatique : Accomplir les tâches propres à son secteur qui lui sont confiées par le 1<sup>er</sup> dirigeant du camp.
  - Responsable du secteur expéditions : Accomplir les tâches propres à son secteur qui lui sont confiées par le dirigeant du camp ou son adjoint.

## 1. MESURES PRÉALABLES (SUITE)

- Supérieur du dirigeant du camp : Valider les décisions prises par le dirigeant et l'accompagner dans les prises de décision à venir.
- **Rencontrer un représentant du service de police** : avant le début de la haute saison du camp, lui présenter le présent protocole à des fins de validation et de coordination.

## 2. CODE DE CONDUITE EN SITUATION DE PERSONNE MANQUANTE

- Sécuriser les campeurs en les rassurant sur les mesures prises pour retrouver la personne manquante.
- Éviter la dispersion des campeurs, de façon à ce que des initiatives louables pour participer aux recherches ne conduisent à la disparition d'autres campeurs, qui se seraient égarés.
- Dans l'éventualité d'une intervention pour retrouver une personne manquante, toujours assurer sa sécurité d'abord et avant tout.

## 3. SÉQUENCE D'INTERVENTION

<b>1<sup>ER</sup> TÉMOIN (ANIMATEUR OU EMPLOYÉ)</b>	<b>COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)</b>	<b>1<sup>ER</sup> DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)</b>
1. Au constat d'une personne manquante, informer le plus rapidement possible le 1 <sup>er</sup> dirigeant du camp.		1. Sitôt informé de l'absence d'une personne, mobiliser le coordonnateur des opérations d'urgence et le mandater de rassembler l'équipe de recherche au point de rassemblement.

1 <sup>ER</sup> TÉMOIN (ANIMATEUR OU EMPLOYÉ)	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>2. Interroger calmement les campeurs et autres personnes à proximité du site où la personne manquante a été vue pour la dernière fois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre toute information pertinente au coordonnateur des opérations d'urgence (COU).</li> </ul>		
<p>3. Inspecter rapidement les principaux lieux et bâtiments à proximité de l'endroit où la personne manquante a été vue pour la dernière fois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre toute information pertinente au COU.</li> </ul>		
<p>4. Se rendre avec son groupe au point de rassemblement, calmement et de manière regroupée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au point de rassemblement, garder ses campeurs regroupés autour de soi, de façon à ce que le dénombrement des occupants puisse se faire rapidement en évitant l'égaré d'autres personnes.</li> </ul>	<p>1. Se rendre au point de rassemblement avec sa trousse de contrôle et affecter les membres de l'équipe de recherche à leur territoire respectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribuer à chacun, des fiches d'inspection de bâtiments et d'emplacements à proximité de l'endroit où la personne manquante a été vue pour la dernière fois.</li> </ul>	
	<p><b>Personne toujours manquante après 20 minutes de recherches:</b></p> <p>2. Informer le 1<sup>er</sup> dirigeant des résultats non concluants.</p>	<p>2. Contacter le 911.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les services d'urgence de la situation, du résultat des premières recherches et du déclenchement de la 2<sup>e</sup> phase plus étendue.</li> </ul>

1 <sup>ER</sup> TÉMOIN (ANIMATEUR OU EMPLOYÉ)	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1 <sup>ER</sup> DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	<p>3. Sonner l'alarme et déclencher la mise à exécution du <i>Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants</i>.</p>	
	<p><b>2<sup>e</sup> phase des recherches</b></p> <p>4. Relancer l'équipe de recherche en affectant les membres à un territoire différent de la ronde précédente et en élargissant le périmètre des recherches.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les employés non requis par l'encadrement des campeurs au point de rassemblement sont affectés à un territoire et participent aux recherches.</li> <li>• Inclure des patrouilles en voiture sur les chemins du camp et sur les routes environnantes, ainsi qu'en embarcations sur les plans d'eau du camp, si applicable.</li> </ul>	<p>3. Mobiliser la cellule d'urgence du camp et informer ses membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la nature du sinistre en cours;</li> <li>• des mesures déjà prises;</li> <li>• de leur rôle et de leur mandat dans les prochaines interventions.</li> </ul>
	<p><b>Personne toujours manquante après 30 minutes du déclenchement de la 2<sup>e</sup> phase :</b></p> <p>5. Informer le 1<sup>er</sup> dirigeant des résultats non concluants.</p>	<p><b>Personne toujours manquante après 30 minutes du déclenchement de la 2<sup>e</sup> phase :</b></p> <p>4. Demander l'assistance des services d'urgence pour la conduite des prochaines opérations.</p>

1 <sup>ER</sup> TÉMOIN (ANIMATEUR OU EMPLOYÉ)	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	<p>6. Rassembler l'équipe de recherches.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un bilan provisoire.</li> <li>• L'affecter, au besoin, au service des secours d'urgence pour la suite des opérations.</li> </ul>	<p><b>Personne toujours manquante après 30 minutes du déclenchement de la 2<sup>e</sup> phase :</b></p> <p>5. Communique avec la famille de la personne manquante pour l'informer de la situation en cours, des démarches déjà réalisées et de celles à venir.</p>
	<p>7. Appliquer toute directive transmise par les services d'urgence et mobiliser au besoin les ressources internes.</p>	<p>6. Dès que le déroulement des opérations d'urgence le lui permet, communiquer avec son supérieur organisationnel pour l'informer des événements.</p>
		<p>7. Superviser la préparation d'un message qui sera transmis, dans les meilleurs délais, aux parents des campeurs, pour les informer des événements survenus et de la condition de leurs enfants (en sécurité, localisation, endroit où venir le chercher, etc.).</p>
	<p><b>Personne retrouvée</b></p> <p>8. Informe le 1<sup>er</sup> dirigeant dès l'instant où la personne manquante a été retrouvée.</p>	<p><b>Personne retrouvée</b></p> <p>8. Communiquer avec la famille de la personne retrouvée du dénouement heureux de la situation et les informer des démarches de suivi (débriefing, soutien psychologique au besoin) qui seront entreprises.</p>

1 <sup>ER</sup> TÉMOIN (ANIMATEUR OU EMPLOYÉ)	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1 <sup>ER</sup> DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
	<p><b>Personne retrouvée</b>            9. Mettre un terme à l'exécution du <i>Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants</i> et renvoyer les campeurs et le personnel à la poursuite de leurs activités courantes.</p>	<p>9. Démobiliser la cellule de crise et demander aux membres concernés d'effectuer certains suivis.</p>
	<p><b>Personne retrouvée</b>            10. Démobiliser l'équipe de recherche.</p>	<p>10. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i>.</p>
		<p>11. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de gestion de crise</i>.</p>
		<p>12. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i>.</p>